

LE CDI ET LA CLASSE DE 6ÈME

Tous les élèves de 6ème ont une heure tous les 15 jours inscrite à leur emploi du temps, Cette heure où les élèves sont en demi-classe est consacrée :

- à la prise en main du CDI : le plan du lieu, le livre : ses caractéristiques (1ère et 4ème de couverture), les différents types de classements, comment rechercher des ouvrages avec le logiciel BCDI, les différents supports de l'information, chercher une information sur internet.
- à la lecture, à l'emprunt de livre.

Elle a pour but de rendre l'élève autonome au CDI, de favoriser son apprentissage à la recherche documentaire et de favoriser la lecture.

Le documentaliste